

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

**Délibération**  
n° 2019.12.419

**BHNS - Convention  
de mandat de  
maîtrise d'ouvrage  
déléguée à la SPL  
GAMA : avenant n°5**

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

**Secrétaire de séance** : Annette FEUILLADE-MASSON

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

### **Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à François NEBOUT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

### **Suppléant(s)** :

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

### **Excusé(s)** :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.12.419**

BHNS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**BHNS - CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA SPL  
GAMA : AVENANT N°5**

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, GrandAngoulême a approuvé la conclusion d'une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage (ou contrat de mandat) avec la Société Publique Locale GAMA pour la mise en œuvre du projet de BHNS, système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire communautaire.

Le projet est entré dans une phase opérationnelle fin 2017 dès l'approbation par GrandAngoulême en juin de l'intérêt général du projet, après enquête publique.

Toutefois, au regard de la concomitance des travaux du tunnel de la Gâtine avec les travaux du BHNS, l'inquiétude, légitime, sur la possible congestion de la circulation pendant cette période a été relayée par le Préfet, postérieurement à l'enquête publique.

Ces différents éléments ont conduit GrandAngoulême à approuver le phasage en deux temps pour la réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en octobre 2017 (délibération 549 du 18/10).

La première phase des travaux a été réalisée afin d'assurer la mise en service du BHNS au 2 septembre 2019. En conséquence, il est proposé un avenant n°5 au mandat pour :

- Intégrer le phasage en deux temps du projet et les montants par phase de travaux
- Adapter le contrat aux évolutions de programme rencontrées au cours de l'avancement des études et du démarrage des travaux (descriptifs, périmètre,...) de la phase 1 ;
- Mettre à jour l'enveloppe financière relative aux travaux suite aux appels d'offre et aux évolutions du programme du projet (montant, révision, ...) et aux honoraires des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Concernant la phase 2, des évolutions sont d'ores et déjà envisagées mais elles nécessitent des analyses complémentaires pour en saisir toutes les conséquences. Un avenant ultérieur traitera de cette phase et des conséquences des évolutions de programme des aménagements et du décalage du planning.

En conséquence, le projet d'avenant 5 au mandat précise les éléments suivants :

Modification du calendrier prévisionnel du mandat

Avec la décision de réaliser les travaux en deux phases par délibération en date du 18 octobre 2017, il est proposé le calendrier prévisionnel du mandat de la manière suivante :

- Phase 1
  - 2017-2019 : Travaux d'aménagement de la phase 1 et Mise en service des lignes BHNS au 2 septembre 2019
  - 2019 – 2020 : Garantie de parfait achèvement de la phase 1
- Phase 2 : calendrier prévisionnel à préciser dans le cadre d'un avenant ultérieur.

Au regard de ce nouveau calendrier, et considérant que le contenu exact de la phase 2 et son programme ne sont pas encore définitivement connus, il est proposé d'autoriser la SPL GAMA à mettre fin par anticipation aux marchés des entreprises de travaux par réception avec réfaction à l'issue de la phase 1.

Les travaux de la phase 2 feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux appels d'offres, dès lors que les contours de cette phase seront redéfinis.

#### Adaptation du programme du mandat

- Phasage des travaux en 2 temps tel que défini par GrandAngoulême en octobre 2017 ;
- Précisions sur le niveau de traitement à la fin de la phase 1 dans l'attente de la phase 2 pour certains aménagements : traitement des stations selon les différentes phases, traitement des terminus, traitement de certaines portions (Rond-point Girac et abords).
- Adaptation du programme de la Maitrise d'œuvre avec :
  - des parties de programme retirées: Bretelle Castorama, entrée/sortie Bretelle sortie P+R Girac, Aménagement sortie passage Madeleine.
  - des parties de programme ajoutées : prolongement de la ligne A jusqu'au terminus des Galands (sans réalisation de travaux lors de la phase 1) ; prolongement de la ligne B jusqu'au lycée Grégoire (sans réalisation de travaux lors de la phase 1), Intégration du cout des tranchées d'enfouissement des réseaux des secteurs 3 et 4 et des tranchées communes.
- Modifications des aménagements :
  - Modifications de profils de voirie ou de traitement de voirie (rue de Bordeaux, Rue de Périgueux, Boulevard Liédot,...)
  - Déplacement de station (Chanzy,...)
  - Précisions sur les P+R (interfaces avec photovoltaïque, abris vélo,...)
  - Précisions sur le traitement des stations
  - Adaptation sur le traitement de carrefour (Mairat/Tassigny, Bury/ Tourgarnier).

Ces adaptations font notamment suite à des rencontres avec les collectivités ou partenaires concernés (communes, département, associations, entreprises, concertation, ...), avec les riverains, habitant ou commerçants, ou sont liées à l'avancement de projets connexes (projet Franquin, restructuration du réseau,...). Elles ont pour partie également fait l'objet d'un ordre de service n°2017-11-22 qui est venu préciser les évolutions du programme d'aménagement.

#### Autorisation de réaliser des travaux chez ou pour autrui

Lors des travaux de la phase 1, la SPL GAMA a réalisé des travaux pour le compte des concessionnaires mais aussi pour des tiers par le biais de conventions d'autorisation de travaux ou de servitude. Aussi, il convient de modifier le mandat afin d'autoriser la SPL GAMA :

- A réaliser ces travaux dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une convention dûment validée par GrandAngoulême
- A percevoir, le cas échéant, les recettes afférentes à ces travaux.

#### Répartition financière par phase

Le budget travaux est maintenu à 57 490 005€ HT (valeur mars 2015) malgré les adaptations mentionnées précédemment. Ce montant ne tient pas compte de la réalisation des travaux en 2 phases.

Le montant du budget de chaque phase est déterminé en fonction du pourcentage qu'auraient représenté le budget des principaux postes de chaque phase s'ils avaient été réalisés en 1 seule fois, conformément au marché initial.

- Le budget de la phase 1 est de 50 600 064,65€ HT (valeur mars 2015).
- Le budget de la phase 2 est de 6 889 940,35€ HT (valeur mars 2015).

Le budget des travaux de la phase 2 correspond au budget prévisionnel des travaux si ceux-ci avaient été réalisés en même temps que la phase 1. L'ajustement éventuel du budget réel de la phase 2 sera réalisé lors d'un avenant ultérieur précisant le contenu et les délais de la phase 2.

Modalités de révision de l'enveloppe financière du mandat relative aux travaux

Pour être en cohérence avec les marchés des entreprises, il est proposé que l'enveloppe financière du mandat relative aux travaux soit révisable dans les mêmes conditions que celles des entreprises.

Rémunération du mandataire

Le projet ayant été décomposé en 2 phases de travaux, il convient de répartir la rémunération du mandataire en prenant en compte ces 2 phases. Il est proposé que la rémunération de GAMA au titre du suivi de la phase 1 soit calculée au prorata des budgets alloués par poste.

La rémunération totale de GAMA d'un montant de 3 062 787,83€ HT serait donc décomposée de la manière suivante :

- Rémunération de suivi des études jusqu'à l'attribution des marchés sur la totalité du programme : 1 578 648,00 € HT
- Rémunération de suivi des travaux de la phase 1 compris GPA : 1 324 301,74 € HT
- Rémunération théorique de suivi des travaux de la phase 2 (à revoir après définition programme réel phase 2) : 159 838,09 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de la phase 1, la SPL GAMA a été amenée à réaliser des études supplémentaires et des reprises post PRO à la demande du GrandAngoulême, de communes ou du Département de la Charente. Il convient de prendre en compte ces missions complémentaires, qui sont estimées à 38 250 € HT (valeur juin 2015), au titre de la phase 1.

Le nouveau montant total de la rémunération du mandataire est donc de 3 101 037,83 € HT soit 3 721 245,40€ TTC (TVA à 20%), valeur juin 2015, soit une diminution de 11,68 % par rapport au montant initial de la rémunération.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°5 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de BHNS, système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire communautaire portant le montant du contrat à 3 101 037,83 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°5.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 décembre 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u> 27 décembre 2019</b>

## CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA SPL GAMA POUR L'OPERATION BHNS

### AVENANT N°5

#### 1. IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MANDAT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil communautaire n°..... en date du .....

#### 2. IDENTIFIANT DU MANDATAIRE

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GRANDANGOULEME AMENAGEMENT MOBILITE » (GAMA)  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean Philippe POUSSET, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° CA 2018.12.03 en date du 19 décembre 2018.

#### 3. DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MANDAT

Date de signature : 13 novembre 2013  
Date de notification : 13 novembre 2013

#### 4. MONTANT DU MARCHÉ

Montant du mandat initial : 3 511 204 € HT (valeur octobre 2013)  
Suite à la passation de l'avenant n°4 : 3 062 787,83 € HT (valeur juin 2015)

#### 5. AVENANTS PRECEDENTS

En raison de difficultés d'interprétation des clauses relatives aux règlements de GAMA, un avenant a dû être conclu. En effet, la convention prévoyait deux types de règlements :

- Des acomptes destinés aux règlements de la rémunération de GAMA.
- Des avances ou « appels de fonds » destinés aux règlements des tiers prestataires de l'opération (assistants à la maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvres, entrepreneurs de travaux, etc.).

C'est la raison pour laquelle il a été proposé de clarifier chacun de ces modes de règlements en modifiant la rédaction des articles 7 et 12 de la convention.

Cet avenant n'a eu aucune incidence financière sur les montants initiaux de la convention.

Un avenant n°2 a apporté des adaptations au programme (tracé, niveaux d'aménagement...), modifié l'enveloppe prévisionnelle des travaux, modifié le calendrier prévisionnel de l'opération avec prolongation de la mission du mandataire et enfin réadapté la rémunération de GAMA.

Un avenant n°3 a pris en compte l'adaptation du programme suite au vote du tracé, lors du Conseil communautaire en date du 12 mai 2015, et de l'approbation de l'Avant-Projet en Conseil communautaire du 15 septembre 2016. Le coût prévisionnel de l'opération était également revu en conséquence ainsi que le calendrier prévisionnel et le délai global d'exécution pour le mandataire. Par ailleurs, de nouvelles missions complémentaires en matière de communication ainsi que des études relatives à l'aménagement de l'esplanade de la gare de La Couronne (PEM La Couronne), ont été confiées au mandataire dans l'avenant n°3.

Dans le cadre du prolongement des missions complémentaires de communication décrites dans l'avenant précédent, le maître d'ouvrage mandant a souhaité par avenant n°4 confier au mandataire des missions complémentaires d'animation et de coordination de la concertation du projet, de relations avec les riverains (commerçants, particuliers, entreprises, administrations, etc...) et avec les partenaires (presse, élus, administrations, associations, etc.) en matière de communication pour les travaux du BHNS, pour une période comprise entre le 01/12/2017 et le 31/05/2019. Le coût global de cette avenant s'élevait à 150 442,83 € HT valeur au mois M<sub>0</sub> – oct. 2013 (152 368,50 € HT valeur nov.2017).

## **6. OBJET DE L'AVENANT**

Le projet est désormais entré dans une phase opérationnelle. La consultation des entreprises s'est faite sur la base du programme arrêté lors de l'avenant 3 et les adjudicataires des travaux ont été retenus à la fin de l'année 2017. La phase d'information des riverains et de concertation, notamment dans le cadre de l'enquête publique en vue de la DUP, s'est poursuivie.

De nouvelles modifications des aménagements ont été demandées par GrandAngoulême, issues de ces rencontres ou de nouvelles demandes des collectivités, notamment avec les évolutions des projets connexes au BHNS dans le secteur du centre-ville.

Enfin, la concomitance des travaux du tunnel de la Gâtine avec les travaux du BHNS a été confirmée. L'inquiétude, légitime, sur la possible congestion de la circulation pendant cette période a été relayée par le Préfet, postérieurement à l'enquête publique.

Ces différents éléments ont conduit Grand Angoulême à réaliser en deux phases les travaux du BHNS.

Le présent avenant a donc pour objet :

- De modifier le phasage en distinguant deux phases travaux
- D'adapter le Marché aux évolutions de programme rencontrées au cours de l'avancement des études et du démarrage des travaux (descriptifs, périmètre,...)
- D'adapter l'enveloppe de travaux au résultat des appels d'offre et aux évolutions du programme du projet (montant, révision, ...), et de préciser les montants par phase et selon quel programme
- D'ajuster les honoraires des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée en conséquence

Le présent avenant traite en particulier de la phase 1 : il définit les travaux à réaliser pour la mise en service du BHNS au 1<sup>er</sup> septembre 2019, précise le cas échéant les conditions pour permettre leur réalisation et les incidences financières.

Pour la phase 2, des évolutions sont d'ores et déjà envisagées mais nécessitent des analyses complémentaires pour en saisir toutes les conséquences. Aussi, le présent avenant ne les prend pas en compte : les aménagements prévus en phase 2 restent, dans le cadre de l'avenant 5, sur la base du programme défini dans l'avenant 3.

Un avenant ultérieur traitera de la phase 2 et des conséquences des évolutions de programme des aménagements et du décalage du planning.

## **7. ADAPTATION DU PROGRAMME et MODIFICATION DU PHASAGE**

L'avenant n°3 avait pris en compte des évolutions diverses :

- Sur le tracé lui-même avec les choix définitifs effectués à l'issue d'études de variantes ;
- Sur le niveau d'aménagement des tracés ;
- Sur le traitement des carrefours : traitement de carrefours complémentaires, niveau de traitement ;
- Sur les stations elles-mêmes : maintien, déplacement, ajout, suppression en fonction de l'opportunité, des discussions avec les communes, de l'exploitant ou de l'environnement ;
- Sur les terminus de ligne : géométrie, insertion ou connexion avec d'autres projets, ...

C'est sur ces bases que la consultation des entreprises a été réalisée.

Depuis l'avenant n°3, le projet a connu de nouvelles évolutions au fur et à mesure de l'avancement des études et de la préparation des travaux.

Elles ont été constatées à différentes étapes, lors des rencontres avec les collectivités ou partenaires concernés (communes, département, associations, entreprises, concertation, ...), avec les riverains, habitant ou commerçants, ou avec l'avancement de projets connexes (projet Franquin, restructuration du réseau,...).

Ces évolutions du projet ont été apportées sous différentes formes et sont précisées en annexe 1 :

- Des Modifications des aménagements :

- Modifications de profils de voirie ou de traitement de voirie (rue de Bordeaux, Rue de Périgueux, Boulevard Liédot,...)
- Déplacement de station (Chanzy,...)
- Précisions sur les P+R (interfaces avec photovoltaïque, abris vélo,...)
- Précisions sur le traitement des stations
- Adaptation sur le traitement de carrefour (Mairat/ Tassigny, Bury/ Tourgarnier).

- Des parties de programme retirées du périmètre de la Moe :

- Bretelle Castorama entrée/sortie
- Bretelle sortie P+R Girac
- Aménagement sortie passage Madeleine.

- Des parties de programme ajoutées du périmètre de la Moe :

- Prolongement de la ligne A jusqu'au terminus des Galands (sans réalisation de travaux lors de la phase 1)
- Prolongement de la ligne B jusqu'au lycée Grégoire (sans réalisation de travaux lors de la phase 1)
- Intégration du cout des tranchées d'enfouissement des réseaux des secteurs 3 et 4 et des tranchées communes.

- Un phasage des travaux en 2 temps : par délibération en date du 18 octobre 2017, le Conseil Communautaire de Grand Angoulême a approuvé le phasage pour une réalisation en deux temps des travaux du BHNS. Cette décision vient ainsi limiter la concomitance des travaux du BHNS avec d'autres opérations, et garantir l'accessibilité à l'agglomération et à la Ville d'Angoulême.
- Des précisions sur le niveau de traitement à la fin de la phase 1 dans l'attente de la phase 2 pour certains aménagements
  - Le traitement des stations selon les différentes phases
  - Le traitement des terminus
  - Le traitement de certaines portions (Rond-point Girac et abords).

Ces modifications ont pour partie également fait l'objet d'un ordre de service n°2017-11-22 qui est venu préciser les évolutions du programme d'aménagement.

Conformément à l'article 2.1 « programme de l'opération » du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, ces modifications sont à prendre en compte entre les deux parties, pour entériner les évolutions des aménagements.

Le présent avenant détaille ce qui a été réalisé en phase 1 avec ou sans modifications mais aussi ce qui est prévu au mandat pour être réalisé en phase 2 (cf annexe 1).

Le programme définitif relatif à la phase 2 et aux missions d'accompagnement de la SPL GAMA fera l'objet d'un avenant ultérieur.

- Plans

Les plans du PRO (études de projet) ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire de Grand Angoulême en date du 16 février 2017. Eu égard aux différentes modifications reprises à l'annexe 1, ces plans ont dû être corrigés et les aménagements réalisés ont été validés par Grand Angoulême. Ces modifications seront reprises dans les DOE (Dossiers des Ouvrages Exécutés).

- Renouvellement des systèmes

Le programme initial reste inchangé, le renouvellement de l'ensemble des systèmes informatiques, électroniques permettant la bonne exploitation du réseau de transport et des lignes BHNS. Néanmoins, compte tenu des retards dans le développement des fonctionnalités de la billettique, le planning a été modifié et la nouvelle date de mise en service pour la billettique est le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (vente des titres à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019).

Il est rappelé que le programme du mandat et donc des missions du mandataire, exclut les volets suivants :

- L'acquisition du matériel roulant
- La vidéosurveillance dans les bus ;
- Et les aménagements réalisés dans le cadre de l'opération Basseau Grande-Garenne ;
- L'acquisition et l'installation des abris dans le cadre du mobilier urbain implantés aux stations BHNS.



## 8. CALENDRIER PREVISIONNEL

L'article 2.4 « calendrier prévisionnel et principales étapes du projet » du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée était modifié dans l'avenant 3 comme suit :

Planning et phasage

- 2015-2016 :
  - Concertation préalable

*En lien avec l'étude de réorganisation du réseau de transports urbains, d'une phase de concertation préalable à l'adoption du projet impliquant les habitants des 16 communes desservies a été organisée à compter de fin 2015 et dans le courant de 2016.*

  - Étude d'avant-projet.
- 2016-2017 :
  - Procédures réglementaires liées au code de l'urbanisme de l'environnement ainsi que les études foncières.
  - Études projet, consultation des entreprises.
- 2017-2019 :
  - Travaux d'aménagement
  - Mise en service des lignes BHNS fin juin 2019
- 2019 – 2020 : Garantie de parfait achèvement

Avec la décision de réaliser les travaux en deux phases, le calendrier prévisionnel est modifié comme suit :

- 2017-2019 :
  - Travaux d'aménagement de la phase 1
  - Mise en service des lignes BHNS au 2 septembre 2019
- 2019 – 2020 : Garantie de parfait achèvement de la phase 1

Concernant la phase 2, le calendrier prévisionnel fera l'objet d'un avenant ultérieur.

## 9. INCIDENCES SUR LES MARCHES DE TRAVAUX

Le nouveau planning intègre donc la réalisation du projet en 2 phases. Par ailleurs, le contenu exact de la phase 2 et son programme ne sont pas encore définitivement connus.

Les marchés des entreprises ont été établis sur la base du dossier de plans PRO validé par le conseil communautaire, qui ne prévoyait qu'une seule phase. Aussi, compte tenu des incertitudes évoquées ci avant, il est demandé à GAMA de mettre fin par anticipation aux marchés des entreprises de travaux à l'issue de la phase 1.

Les travaux de la phase 2 feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux appels d'offres, dès lors que les contours de cette phase seront redéfinis.

## 10. COUTS PREVISIONNEL DE L'OPERATION

L'article 2.2 du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée « coûts prévisionnels », a été modifié comme suit par l'avenant n°3 (pas d'incidence de l'avenant 4 sur le montant du coût prévisionnel) :

A l'issue de l'AVP approuvé par délibération du Conseil communautaire du 15 septembre 2016, le montant de l'opération soumis au présent mandat est de 59 235 272,16 € HT décomposé de la manière suivante :

	Montant HT (en €)	TVA 20% (en €)	Montant TTC (en €)
Travaux et équipements	42 332 766,16	8 466 553,23	50 799 319,39
Systèmes	8 216 667,00	1 643 333,00	9 860 000,00
Etudes, Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre	8 685 839,00	1 737 168,00	10 423 006,00
<b>Total</b>	<b>59 235 272,16</b>	<b>11 847 054,23</b>	<b>71 082 325,39</b>

Néanmoins, afin d'optimiser les coûts de la maîtrise d'ouvrage, l'enveloppe de l'opération gérée dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée était maintenue à 57 490 005,00 € HT (montant validé à l'avenant n°2). Elle était confiée de manière globale.

Il était rappelé que le tableau de décomposition de cette enveloppe était uniquement indicatif.

	Montant HT (en €)	TVA 20% (en €)	Montant TTC (en €)
Travaux et équipements	40 587 500,00	8 117 500,00	48 705 000,00
Systèmes	8 216 667,00	1 643 333,00	9 860 000,00
Etudes, Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre	8 685 839,00	1 737 168,00	10 423 006,00
<b>Total</b>	<b>57 490 005</b>	<b>11 498 001</b>	<b>68 988 006,00</b>

Le coût des travaux et équipements comprenait les travaux du BHNS réalisés dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la ville d'Angoulême pour un montant de 522 000 € HT et une provision de travaux pour l'enfouissement des réseaux à hauteur de 400 000 € HT.

Nouveau Cout prévisionnel des travaux à l'issue de l'avenant 5 :

Malgré les adaptations énoncées à l'article 7 du présent avenant, il est convenu entre les deux parties de ne pas augmenter le budget travaux. Le budget travaux tel que prévu initialement par le mandat puis par l'avenant n°3 reste donc de 57 490 005€ HT (valeur mars 2015).

Ce montant ne tient pas compte de la réalisation des travaux en 2 phases.

## 11. REPARTITION PAR PHASE

Le budget global du mandat 3 reste donc de 57 490 005€ HT (valeur mars 2015).

Il convient de le répartir par phase selon les modalités suivantes :

Le montant du budget de chaque phase est déterminé en fonction du % qu'auraient représenté le budget des principaux postes de chaque phase s'ils avaient été réalisés en 1 seule fois, conformément au marché initial.

- Le budget de la phase 1 est de 50 600 064,65€ HT (valeur mars 2015).
- Le budget de la phase 2 est de 6 889 940,35€ HT (valeur mars 2015).

Le budget des travaux de la phase 2 correspond au budget prévisionnel des travaux si ceux-ci avaient été réalisés en même temps que la phase 1. L'ajustement éventuel du budget réel de la phase 2 sera réalisé lors d'un avenant ultérieur précisant le contenu et les délais de la phase 2.

Le calcul de la décomposition du budget en 2 phases selon les principes énoncés ci-dessus est détaillé en annexe 2. Pour rappel, le montant de chaque poste par phase est donné à titre indicatif, l'enveloppe étant confiée par phase de manière globale.

## 12. REVISION DE L'ENVELOPPE

Par modification de l'article 2 de l'avenant 3, et pour être en cohérence avec les marchés des entreprises, l'enveloppe financière du mandat relative aux travaux est révisable dans les mêmes conditions que celles des entreprises.

Le montant de l'enveloppe est révisable selon les conditions suivantes :

Pour les travaux et équipements :

$$C_n = 0.15 + 0.5 \cdot TP_{01M} / TP_{01o} + 0.35 \cdot TP_{09M} / TP_{09o}$$

Où,  $TP_{01M}$  et  $TP_{09M}$  sont les valeurs respectives des mois en cours et où  $TP_{01o}$  et  $TP_{09o}$  sont les valeurs respectives des index du mois  $M_0$ .

Le mois  $M_0$  est le mois de mars 2015.

Pour les systèmes :

$$C_n = 0.15 + 0.85(I_M/I_0)$$

Le mois  $M_0$  est le mois de mars 2015 l'indice de référence est le ICHT-IME

Pour les études, frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre :

$$C_n = 0.15 + 0.85(I_M/I_0)$$

Le mois  $M_0$  est le mois d'octobre 2013, l'indice de référence est le ING.

### **13. AUTORISATION DE REALISER LES TRAVAUX CHEZ ou POUR AUTRUI**

Le mandataire, la SPL GAMA, a réalisé des travaux pour le compte des concessionnaires mais aussi pour des tiers par le biais de conventions d'autorisation de travaux ou de servitude.

Dans ce cadre, la SPL GAMA a assuré le financement et supporté l'ensemble des dépenses occasionnées. Le présent avenant a pour objet :

D'une part à autoriser GAMA à réaliser ces travaux dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une convention dûment validée par GrandAngoulême

D'autre part à autoriser la SPL GAMA à percevoir, le cas échéant, les recettes afférentes à ces travaux.

Pour information la liste des conventions signées ou envisagées au 31/10/2019 est la suivante :

<b>Concessionnaires</b>	<b>Tiers</b>
Orange	Auchan
Solstice	Centre Hospitalier d'Angoulême
SFR - Numéricable	Castorama
Enedis	Oasis
GRDF	Cedeo
	Cifop
	Oph de l'Angoumois
	Monsieur BILLAT
	Monsieur TERMOZ
	Conseil d2PARTEMENTAL
	Dira
	SDEG
	Commune de Ruelle
	Commune de l'Isle d'Espagnac
	Commune de La Couronne
	Commune de Soyaux
	Commune de Saint Michel
	Commune d'Angoulême

### **14. REMUNERATION DU MANDATAIRE**

A fin 2017, les études sur la totalité du programme étaient théoriquement achevées (DCE réalisé) et l'attribution des marchés de travaux était finalisée. L'activité cumulée de GAMA depuis le démarrage de l'opération à cette date était de 1 578 648 € HT (source Compte de résultat GAMA 2017 certifié par commissaire aux comptes). L'activité restante sur le mandat principal (avec avenant 3 et hors avenant 4) était donc de 1 333 697€ HT.

En résumé, la rémunération de la SPL GAMA à l'issue de l'avenant 3 est donc répartie comme suit :

- ✓ Suivi des études : (réalisé à 100 % fin 2017) : 1 578 648 € HT (54,2%)
- ✓ Suivi des travaux : 1 333 697 € (45,8%)

Répartition de la rémunération de suivi des travaux :

Le projet ayant été décomposé en 2 phases de travaux, il convient de répartir la rémunération du mandataire en prenant en compte ces 2 phases.

Il est proposé que la rémunération de GAMA au titre du suivi de la phase 1 soit calculée au prorata des budgets alloués par poste selon la décomposition jointe en annexe 2. Le montant de la rémunération de GAMA pour le suivi des travaux de la phase 1 est donc de 1 173 858,91€ HT

Par ailleurs, la totalité des missions complémentaires de communication de l'avenant 4 (150 442,83€ HT) ne concernaient que la phase 1 des travaux.

La rémunération totale de GAMA à l'issue de l'avenant 5 pour le suivi des travaux de la phase 1 est donc de 1 324 301,74€ HT.

La rémunération restante du suivi des travaux de la phase 2 est la rémunération théorique que GAMA aurait perçue dans le cas où les travaux de la phase 2 se seraient déroulés en même temps que la phase 1. La rémunération réelle pour la réalisation de la phase 2 sera redéfinie lors d'un avenant ultérieur, une fois le programme et le planning de la phase 2 arrêtés.

Rappel : tous les montants de la rémunération sont valeur juin 2015.

En résumé, la répartition de la rémunération totale de GAMA à l'issue de l'avenant 5 d'un montant de 3 062 787,83€ HT est donc la suivante :

- Rémunération de suivi des études jusqu'à l'attribution des marchés sur la totalité du programme : 1 578 648,00 € HT
- Rémunération de suivi des travaux de la phase 1 compris GPA : 1 324 301,74 € HT
- Rémunération théorique de suivi des travaux de la phase 2 (à revoir après définition programme réel phase 2): 159 838,09 € HT

## 15. MISSIONS COMPLEMENTAIRES

- Etudes supplémentaires

La SPL GAMA a été amenée à réaliser des études supplémentaires et des reprises post PRO à la demande du GrandAngoulême, de communes ou du Département de la Charente.

Nom de l'étude	Estimation Jours	Prix
Note optimisation BHNS	3	2 550€
Etudes complémentaires (notes et suivis):		11 050€
• Déplacement station Franquin	3	
• Station Moulin des Dames – Justif	1	
• Évolution d'itinéraire ZI n°3	1	
• Étude évolution Giratoire Girac	8	
Phasage du projet		9 350€
• Note	5	
• Modification marchés	2	
• Mise en place de TCO	1	
• Clauses de réexamen	3	
Modification aménagements <b>Liste Voir annexe 1</b>	18	15 300€

Le montant total des missions complémentaires est de **38 250€ HT (valeur juin 2015)**.

## **16. INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT**

Le montant du présent avenant est donc de 38 250 € HT

## **17. MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ**

Montant initial :	3 511 204,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	/
Montant de l'avenant n°2 :	- 636 704,00 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	+ 37 845,00 € HT
Montant de l'avenant n°4 :	+ 150 442,83 € HT
Montant de l'avenant n°5 :	+ 38 250,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 3 101 037,83 € HT**

Le nouveau montant total du marché est donc de 3 101 037,83 € HT soit 3 721 245,40€ TTC (TVA à 20%), valeur juin 2015, soit une diminution de 11,68 %.

## **18. LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Programme au 01/10/2019  
Phasage et Modifications des aménagements
- Annexe 2 : Décomposition Phase1/Phase 2 Budget Opération et Rémunération Mandataire

## **19. DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

*Pour GrandAngoulême  
Le Président*

*Pour la SPL GAMA  
Le Président Directeur Général*

Jean-François DAURÉ

Jean Philippe POUSSET





Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

## BHNS du GrandAngoulême

### ANNEXE 1 :

### PROGRAMME au 01/10/2019

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
<b>B</b>	<b>Secteur 1 - Basseau/Grande Garenne</b>				
		<b>Réalisation du P+R 3 Chênes</b>  <b>Réalisation de la SLT sur les deux giratoires percés et le carrefour St Exupéry</b>	<b>Réalisation du P+R 3 Chênes avec demande de réalisation de la vidéosurveillance et uniquement du génie civil pour le contrôle d'accès.</b> <b>Réalisation de la SLT sur les deux giratoires percés et le carrefour St Exupéry différée mais prévue en 2019 (confirmation tardive)</b>		
<b>B</b>	<b>Secteur 2 - Accroche Grande Garenne/Basseau</b>				
		<b>Aménagement de l'ensemble de la section</b>	<b>Aménagement de l'ensemble de la section</b>		

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
A – B	Secteur 3 - Rue de Bordeaux Nord				
		<p><b>Aménagement de la section entre le giratoire d'Aquitaine et la station Anguienne/Moulin des Dames (<i>hors réalisation de la station</i>)</b></p>	<p><b>Aménagement de la section entre le giratoire d'Aquitaine et la station Anguienne/Moulin des Dames (<i>hors réalisation de la station</i>)</b>  <b>Aménagement</b> entre le giratoire d'Aquitaine et l'entreprise SOATEC <b>modifié</b> suite aux rencontres riverains. Reprise complète du profil de voirie  <b>Aménagement</b> devant parking de substitution Lajudie <b>modifié</b> (Déplacement passage piétons) suite à l'ajout d'un parking de substitution et aux rencontres avec les riverains. Reprise complète du profil de voirie  <b>Aménagement modifié</b> pour l'accès à la parcelle derrière la Station vélodrome. Reprise de la station  <b>Station Anguienne/ Moulin des dames Ajoutée en phase 1</b>  Aménagement modifié pour accès parking de substitution  <b>Section Anguienne/ Séminaire Ajoutée en phase 1</b>  <b>Aménagement modifié</b> entre rue J Ferry et Séminaire (demande ajout stationnement)  Reprise complète du profil de la voirie</p>		



Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
		Réalisation de la station « Séminaire »	Réalisation de la station « Séminaire »		
A	Secteur 4 - Rue de Bordeaux Sud				
		Rue Jean Doucet, voie nouvelle CHA, parking de restitution CHA, voie de circulation dans le Centre Hospitalier d'Angoulême jusqu'au bassin de rétention d'eau	Rue Jean Doucet, voie nouvelle CHA, parking de restitution CHA, voie de circulation dans le Centre Hospitalier d'Angoulême jusqu'au bassin de rétention d'eau		
			Station P+R CHA et P+r Girac <b>Ajoutés en phase 1</b> Bretelle sortie P+R <b>non retenue</b> <b>Aménagement modifié pour</b> liaison TC au niveau du P+R Girac suite réorganisation du réseau. Reprise partielle de la voie		
			<b>Aménagement de la section entre le giratoire et le carrefour Rue de Bordeaux/Dépôt STGA selon plans DCE sauf branches aux abords du giratoire <b>Ajouté en phase 1</b></b> Bretelle entrée Castorama supprimée <b>Validation projet voies d'approche au giratoire. <b>Ajouté en phase 1</b></b>	Giratoire de Girac	Entrées sur Rd pt Girac, si la traversée validée, à reprendre (non prévu au mandat)

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
		Aménagement de la section entre le carrefour Rue de Bordeaux/STGA et le giratoire d'Aquitaine	<p>Aménagement de la section entre le carrefour Rue de Bordeaux/STGA et le giratoire d'Aquitaine</p> <p>Aménagements voie d'accès STGA et carrefour STGA/Rte de Bordeaux : modifiés Reprise complète du profil de la voirie</p> <p>Aménagement modifié au droit de CEDEO et Bowling. Reprise complète du profil de la voirie</p> <p>Aménagement modifié devant profil+, Eléphant bleu et Palais du fruit suite aux rencontres riverains. Reprise complète du profil de la voirie</p> <p>Aménagement modifié devant parking de substitution (déplacement passage piétons) suite à l'ajout d'un parking de substitution et aux rencontres avec les riverains. Reprise complète du profil de la voirie</p>		
A – B	Secteur 5 - Centre-ville				
				<p>Aménagement des carrefours et des stations (de la station Jardin Vert au carrefour de l'éperon).</p> <p>Station jardin vert</p>	<p>A revoir dans le cadre de la mise au point de la phase 2 lors d'un prochain avenant</p> <p>Retirée dans OS 1 mais Budget base DCE sanctuarisé</p>

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
				<p><b>Station Cathédrale</b></p> <p><b>Station Franquin et abords</b></p> <p><b>Station Gambetta</b></p> <p><b>Station Hôtel de ville (devant Banque de France)</b></p>	<p>Modification de l'aménagement de la station Cathédrale : Etude à reprendre en coordination avec le projet parvis de la Ville Budget base DCE sanctuarisé</p> <p>Budget base DCE sanctuarisé (station et giratoires/ Création d'emmarchement et de parvis devant l'espace Franquin non prévue au mandat)</p> <p>Emplacement à déterminer Budget base avenant 3 sanctuarisé</p> <p>Budget base DCE sanctuarisé Aménagement d'une station supplémentaire "Hôtel de Ville" place Bouillaud avec la mise en accessibilité de l'arrêt, la reprise du revêtement et du mobilier de la station demandé dans OS 1 mais programme non arrêté et non chiffré (non intégré au mandat)</p>
A	Secteur 6 - PEM - Madeleine				
		Aménagement de l'intégralité de cette section	Aménagement de l'intégralité de cette section Création d'un carrefour à feux au croisement de Mairat et de de Lattre de Tassigny		

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
<b>B</b>	<b>Secteur 7 - Champs de Mars</b>				
		<b>Station Sécurité Sociale</b>	<b>Station Sécurité Sociale</b> Aménagement modifié suite avis ABF. Reprise complète de la station		
				<b>Station Champs de Mars et aménagement sur la rue Raymond Poincaré</b>	Adaptation avec projet global Ville à étudier Budget base DCE sanctuarisé
<b>B</b>	<b>Secteur 8 - Bussatte - Octroi</b>				
		<b>Aménagement de l'ensemble de la section (carrefours et stations)</b>	<b>Aménagement de l'ensemble de la section (carrefours et stations)</b> Aménagement modifié des stations Bussatte et Chabasse/Armée sur la rue de Périgueux (stations apaisées et maintien stationnement). Reprise complète des stations Déplacement de la station Chanzy Rue de Périgueux et passage en station apaisée. Reprise complète de la station		
<b>A</b>	<b>Secteur 9 - Zi n°3</b>				
		<b>Aménagement de l'intégralité de cette section</b>	<b>Aménagement de l'intégralité de cette section</b> Suppression de la reprise d'un ilot existant sortie trémie Madeleine Nord, sans aucun intérêt pour le bus (OS1)		

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
			<p>Aménagement modifié à la station Epargne et création d'un giratoire suite acceptation d'un PC au droit de la station Reprise complète de l'aménagement.</p> <p>Aménagement modifié Station Ecasseaux (intégration schéma cyclable et concertation associations et commune)</p> <p>Aménagement modifié Station CIFOP (intégration schéma cyclable et concertation associations et commune)</p> <p>Aménagement modifié Station Allende (intégration schéma cyclable et concertation associations et commune)</p> <p>Aménagement modifié P+R Carat avec l'intégration du nouveau projet photovoltaïque</p> <p>Aménagement modifié accès P+R Carat</p>		
<b>B</b>	<b>Secteur 10 – Linars</b>				
				<b>Aménagement des stations</b>	Budget base DCE sanctuarisé Voir suite à donner en phase 2 selon réorganisation du réseau
<b>B</b>	<b>Secteur 11 - St Michel</b>				

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
		<p><b>Aménagement de la station Darras</b></p> <p><b>Confirmation du terminus de la ligne B à l'ancienne gare de St Michel</b> Mise en service de la station en phase 1 en l'état actuel</p>	<p><b>Aménagement de la station Darras</b></p> <p>Mise en service de la station St Michel Voie ferrée en phase 1 en l'état actuel</p>		
				<p><b>Station Saint Michel Voie ferrée/Aménagement du terminus</b></p>	<p>Réduction du coût et du périmètre de l'aménagement du terminus de la ligne B en phase 2 (OS 1) Budget base DCE sanctuarisé Programme et chiffrage (à la baisse) à préciser A voir ultérieurement</p>
<b>A</b>	<b>Secteur 12 - La Couronne</b>				
		<p><b>De terminus Halte ferroviaire à Station Université</b></p>	<p><b>De terminus Halte ferroviaire à Station Université</b> Prolongement de la ligne A jusqu'à la station terminus les Gallands. Pas d'aménagement provisoire demandé (maintien de l'aménagement actuel)</p> <p>Halte ferroviaire : pas d'aménagement provisoire demandé dans le cadre du mandat</p>		<p>Aménagement Terminus aux Gallands à voir ultérieurement (programme et budget) Non prévu au mandat</p> <p>Depuis l'avenant 3, la station Halte ferroviaire la Couronne est intégrée au PEM de la Couronne, projet à part entière traité dans le cadre d'une autre opération sous MOA GA Budget base AVP sanctuarisé</p>

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
			<p>Aménagement modifié de la station Etang des Moines (adaptation projet CD 16)</p> <p>Aménagement modifié de la station Berlioz (Abandon de la piste cyclable à l'arrière de quai)</p> <p>Déplacement de la station Oisellerie suite accord nouveau PC</p>		
<b>B</b>	<b>Secteur 13 – Soyaux</b>				
		<b>Stations Place de l'Octroi et Ravel</b>	<b>Stations Place de l'Octroi et Ravel</b>		
			Station Rousseau n'est plus le terminus de la ligne mais la ligne se poursuit en mode classique jusqu'à LP Grégoire. Pas de travaux sur Rousseau en phase 1	<b>Station Rousseau</b> (traitement en station classique et non en terminus)	Budget base DCE sanctuarisé
<b>A</b>	<b>Secteur 14 - Ruelle-sur-Touvre</b>				
		<b>Stations Fonderie, Wilson, Jean Antoine, Oasis, PN Ruelle, Mme Curie et terminus Cité scolaire</b>	<p><b>Stations Fonderie, Wilson, Jean Antoine, Oasis, PN Ruelle, Mme Curie et terminus Cité scolaire</b></p> <p>Itinéraire selon tracé actuel de la ligne 1 par Cité HLM selon validation de la commune</p> <p>Aménagement modifié de la station Jean Antoine suite rencontre riverains. Reprise complète de la station</p>		

Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
			<p>Aménagement modifié de la station Oasis suite accord riverain. Reprise complète de la station</p> <p>Prise en compte des demandes de l'ABF pour la station Fonderie</p> <p>Aménagements modifiés de la station (traitement revêtement) et du carrefour Wilson</p> <p>Ajout d'une reconstitution d'un accès riverain carrefour Wilson</p> <p>Déplacement de la Station Mme Curie suite à l'aménagement de la médiathèque. Reprise complète de la station</p> <p>Itinéraire selon tracé actuel de la ligne 1 par Cité HLM selon validation de la commune.</p>		
				<b>Stations Les Ormeaux, Langevin</b>	Budget base avenant 3 et DCE sanctuarisé (les Ormeaux et Langevin) Modification du tracé en terminus avec desserte de Cité HLM (dédoulement Langevin, création de deux arrêts : Cité HLM et Faraday/Descartes) demandé dans OS 1 mais programme non arrêté et non chiffré (non intégré au mandat)
<b>Tous secteurs</b>	<b>P+R</b>				



Ligne	Secteur	Phase 1 Travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 (plans PRO) et phasage selon OS N°1	Phase 1 Réalisé Ajout(s) ou modification(s) sur travaux prévus au mandat selon programme avenant 3 et phasage selon OS N°1	Reste à réaliser Phase 2 selon programme mandat avenant 3	Observations
			Aménagements modifiés pour réservation d'espaces pour stationnement vélo, ajout de dalles béton et génie civil (fourreaux) pour alimentation		Abri vélos hors mandat (structure)

## Répartition mandat Phase 1 Phase 2 et rémunération GAMA

	Budget MANDAT GAMA HT			57 490 005,00 €			REM HT GAMA travaux hors missions complémentaires				1 333 697,00 €	
	phase 1		phase 2		total	% rem GAMA	phase 1		phase 2		total	
Etudes Frais de MOA et MOE	7 876 349,00 €	92,97%	595 651,00 €	7,03%	8 472 000,00 €	14,74%	182 721,55 €	92,97%	13 818,37 €	7,03%	196 539,92 €	
Tvx et équipements	34 538 190,65 €	85,10%	6 049 309,35 €	14,90%	40 587 500,00 €	70,60%	801 243,30 €	85,10%	140 336,49 €	14,90%	941 579,79 €	
Systèmes	7 900 000,00 €	97,53%	200 000,00 €	2,47%	8 100 000,00 €	14,09%	183 270,23 €	97,53%	4 639,75 €	2,47%	187 909,98 €	
Aléas	285 525,00 €	86,39%	44 980,00 €	13,61%	330 505,00 €	0,57%	6 623,83 €	86,39%	1 043,48 €	13,61%	7 667,31 €	
<b>Total</b>	<b>50 600 064,65 €</b>	<b>88,02%</b>	<b>6 889 940,35 €</b>	<b>11,98%</b>	<b>57 490 005,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 173 858,91 €</b>	<b>88,02%</b>	<b>159 838,09 €</b>	<b>11,98%</b>	<b>1 333 697,00 €</b>	
Missions complémentaires							150 442,83 €	100,00%			150 442,83 €	
Répartition Rémunération post Etudes GAMA avec missions complémentaires								1 324 301,74 € (Phase 1)	159 838,09 € (Phase 2)		1 484 139,83 €	
Rémunération totale Etudes GAMA								1 578 648,00 € (Phase 1)	- € (Phase 2)		1 578 648,00 €	
<b>Rémunération totale HT GAMA sur base Avenant 4</b>								<b>2 902 949,74 € (Phase 1)</b>	<b>159 838,09 € (Phase 2)</b>		<b>3 062 787,83 €</b>	
Rémunération complémentaire GAMA Avenant 5								38 250,00 € (Phase 1)	- € (Phase 2)		38 250,00 €	
<b>Rémunération totale HT GAMA sur base Avenant 5</b>								<b>2 941 199,74 € (Phase 1)</b>	<b>159 838,09 € (Phase 2)</b>		<b>3 101 037,83 €</b>	